

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 882

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 15

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« la détermination de ces éléments »

les mots :

« cette évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.